

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2012

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

Membres Présents : 11	MM. GUERDER, REITER, PRETZ, KAISER, BAUCHEL, LELONG, SCHWEITZER, THIL, THIRION MMES BACH, TEITGEN
Absents avec excuse : 2	MM. KORMANN MME MORISSEAU
Absents sans excuse : 1	MME. RIES

200112-1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2011.

Décision prise à l'unanimité

200112-2/ COMMUNICATIONS

➤ ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

- Par courrier du 5 janvier 2012, l'association a tenu à informer la mairie que la marque « Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France » est désormais enregistrée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Cet enregistrement met un terme à l'opposition émise par le Syndicat d'Initiative qui se positionnait comme propriétaire de cette marque jusqu'alors non répertoriée.
- L'année 2012 célèbre le 30^{ème} anniversaire de l'association des Plus Beaux Villages de France. Celle-ci invite les communes membres à mettre en place des animations durant l'année afin promouvoir cet évènement.

➤ PROJET CITADELLE

La commission d'appel d'offres de la CCCE s'est réunie le 4 janvier 2012 dans le cadre de la passation des marchés relatifs à la tranche 2 du projet de restauration de la citadelle de Rodemack.

Ainsi, des travaux conséquents débiteront dès le printemps 2012 sur plusieurs secteurs d'intervention. Les lots ont été accordés comme suit :

- Lots 1A, 1B et 1C - Maçonnerie Pierre de Taille : HORY CHAUVELIN LORRAINE pour un montant global de 1 666 407.31 €ht.
- Lot 2 – Charpente Couverture : MADDALON pour un montant de 278 910.51 €ht.

200112-3/ ACCEPTATION DE CHEQUES

Le Conseil Municipal accepte le versement des chèques suivants :

- 1 000 € par la Tennis Club de Rodemack, dans le cadre de la convention de partenariat relative aux travaux de réfection du court.
- 754.30 € par Groupama, pour le remboursement relatif au sinistre survenu sur un coffret électrique route de Mondorff.

Décision prise à l'unanimité

200112-4/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique représentant la quote-part sur le loyer du presbytère et les frais d'assurance du foyer socioculturel pour l'année 2011. Le montant de la subvention s'élève à 1500.00€.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'A.F.A.D. de Moselle, Association Familiale d'Aide à Domicile, pour un montant de 100 €.

Décision prise à l'unanimité

200112-5/ REMPLACEMENT OCCASIONNEL D'AGENTS TITULAIRES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 1 (*agents de remplacement*)

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Décision prise à l'unanimité

200112-6/ COMPTE 2011 & REPORT DE CREDIT

Le maire présente au conseil municipal la situation des comptes 2011 et des restes à réaliser au 09 janvier:

Fonctionnement :

Dépenses : 552 173.74 €

Recettes : 657 385.43. €

Soit un excédent de 105 211.69€

Investissement :

Dépenses : 524 868.29 €

Recettes : 586798.25 €

Déficit 2010 : 52 613.76 €

Soit un excédent de 9 316.20 €.

Restes à réaliser :

Dépenses : 268 898.00 €

Recettes : 154 711.00 €

Compensées par l'excédent 2011

Décision prise à l'unanimité

200112-7/ CONCESSION POUR PLACE DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING PUBLIC

Conformément à la délibération du 15 février 2010 relative à la concession pour l'occupation de places de stationnement sur le parking public, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser le montant de ladite concession à 230 € pour 2012.

Décision prise à l'unanimité

200112-8/ CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2012

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de doter le concours 2012 des Maisons Fleuris de prix d'un montant global de 520 €.

Décision prise à l'unanimité

DIVERS

200112-9a /CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Lecture faite du projet de convention émise par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre du partenariat avec la commune et le foyer socioculturel pour la gestion de la bibliothèque et le développement de la lecture publique, le conseil municipal autorise la maire à signer ladite convention.

Décision prise à l'unanimité

